



## Licenciement pendant PSE

Par **RCC**, le **18/10/2022** à **16:50**

Bonjour,

Suite à un PSE dans la société de grande distribution où je travaillais , j'ai eu l'opportunité de faire suspendre mon contrat de travail ( jusqu'à la date officielle de rupture ) .

Mon contrat étant suspendu, je ne percevais donc , plus de salaire , n'avais plus de badge pour accéder aux différents bâtiments , plus d'ordinateur , plus de téléphone pro , et plus d'équipes à gérer ( jusque là , tout est normal ) .

Pendant cette suspension de contrat , j'ai fait intervenir une équipe de cette société chez moi , pour installer un appareil de chauffage .

Il y a eu des erreurs ( administratives, entre autres ) commises par les 2 techniciens qui ont fait cette installation ( plus oubli de matériel chez moi , etc....)

Cette équipe faisait partie de celles que j'ai managé , pendant 6 ans .

Suite à ces erreurs et à mon installation ( devis effectué à distance par le manager responsable de mon secteur géographique , qui n'a pas pris la peine de se déplacer ) , je me retrouve licencié pour cause réelle et sérieuse , sous prétexte , que j'aurais utilisé de mon lien hiérarchique avec cette équipe ( je peux apporter des preuves factuelles du contraire ) .

Ma question est la suivante : Ayant eu un devis , que j'ai accepté , puis une facture , que j'ai réglé , pourquoi se servir de ce prétexte ?

Ne suis-je pas client avant tout ?

La DRH de cette société dit que " faisant toujours partie des effectifs ( bien qu'en suspension de contrat ) vous n'êtes pas considéré comme un client , mais comme un employé "

Aujourd'hui , mon dossier est aux prud'hommes , et comme la démarche est très longue , je voudrais juste un éclaircissement sur ce point précis .

Merci d'avance .

Par **P.M.**, le **18/10/2022** à **17:58**

Bonjour,

C'est donc maintenant le Conseil de Prud'Hommes qui vous répondra en ayant tous les éléments et notamment la lettre de licenciement qui fixe les limites du litige car ce n'est pas avec une bribe de ce que dit le DRH que l'on peut réellement en apprécier...